

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 2 du mardi 19 mars 2024 – 18 heures – salle de la mairie

Présents : *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : *RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis.*

Absent(s) excusé(s) : *MONIÉ Florian.*

Absent(s) : *Néant.*

M. le maire ouvre la séance à 18h.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du conseil du 19 février 2024 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 19 février 2024.

Délibérations :

Finances

1-Approbation des comptes financiers uniques 2023 M57 et M49 - Présentation Patrick Célerier.

- **Le compte financier unique M57 pour l'année 2023** de la commune de Tourouzelle se présente comme suit :

En matière de résultat budgétaire de **fonctionnement**, les recettes sont de 660 644.01 € € alors que les dépenses s'élèvent à 498 004.24 € **soit** un solde excédentaire d'exécution de la section de fonctionnement de **162 639.77 €** qui compte tenu du report à nouveau positif de 2022 de 476 158.19 € amène le total des recettes à 1 136 802.20 € faisant apparaître un résultat définitif positif du budget de fonctionnement M57 de 638 797.96 €.

En matière de résultat budgétaire d'**investissement**, les recettes se montent à 99 456.94 € alors que les dépenses s'élèvent à 191 234.86 € affichant ainsi un **solde** d'exécution déficitaire de la section d'investissement de **91 777.92 €**. Du fait du report à nouveau négatif de 2022 de 38 147.01 €, le cumul des dépenses se monte à 229 381.87 € laissant apparaître un besoin net de la section investissement estimé à 129 924.93 €

De ce fait, le compte financier unique M57 de la commune de Tourouzelle s'affiche pour l'année 2023 à : 162 639.77 € - 91 777.92 € = 70 861.85 €. Les résultats définitifs ensemble comprenant les reports à nouveaux des budgets fonctionnement et investissement l'excédent de résultat de fonctionnement reporté s'établit à 508 873.03 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte financier unique M57 de l'année 2023.

- **Le compte financier unique M 49 pour l'année 2023** de la commune de Tourouzelle se présente comme suit :

En ce qui concerne le résultat budgétaire de **fonctionnement**, les recettes se montent à 131 474.86 € alors que les dépenses s'élèvent à 203 463.20 € soit un solde d'exécution déficitaire de **- 71 988.34 €**. Du fait du report à nouveau excédentaire de 2022 de 89 840.09 € le résultat excédentaire reporté de la section fonctionnement pour 2023 s'établit à 17 851.75 €.

Pour ce qui est du résultat budgétaire d'**investissement**, les recettes sont de 103 703.27 € et les dépenses de 59 085.67 € entraînant un solde d'exécution positif de la section investissement de **44 617.60 €**. Le report à nouveau excédentaire de 2022 de 82 038.42 € amène le résultat excédentaire reporté de la section investissement à 126 656.02 €.

De ce fait, le compte financier unique M49 de la commune de Tourouzelle s'établit pour l'année 2023 à : (-71 988.34 €) – 44 617.60 € = - 27 370.74 €. Les résultats définitifs ensemble comprenant les reports à nouveaux des budgets fonctionnement et investissement l'excédent de résultat de fonctionnement reporté s'élève à 144 504.77 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte financier unique M49 de l'année 2023.

2- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale – Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, cf au Comité social territorial, pour les agents territoriaux de la commune sur la base de 600 €, au prorata-temporis à calculer par agent entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et à régler en une seule fois avant le 30 juin 2024. Avant d'être exécutoire, cette décision doit être validée par le Comité social territorial. Le cas de Florentin Quelquejeu, employé temporaire, devra faire l'objet d'une prochaine délibération du Conseil municipal.

3- Vente d'une partie de l'impasse de l'égalité à Mme Adès Marie-Christine – Présentation Sébastien Sabatier.

Mme Adès Marie-Christine souhaite acquérir, au même prix de 4 euros le m², une parcelle de 15 ca sise impasse de l'égalité appartenant à la Commune pour fermer sa propriété.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette cession.

4- Charte d'engagement dans la lutte contre l'isolement social des seniors des acteurs du département de l'Aude - Présentation Patrick Célerier.

Une charte d'engagement est mise en place par le Conseil départemental de l'Aude et sur recommandation du Conseil économique et social à destination des acteurs audois pour lutter contre l'isolement des seniors en vue de retarder l'entrée dans la dépendance. Cette charte est mise en place pour que les acteurs audois, sur la base de finalités communes œuvrent ensemble afin de rompre l'isolement social dans des stratégies communes durables.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette charte par la Commune.

Questions et informations diverses :

1-Point sur la situation en eau potable - Rapporteur Serge Marret.

Le pré-rapport de l'hydrogéologue M. Santamaria a été transmis à l'ARS. Il surprend et inquiète. En effet, il semblerait qu'à l'issue de la nanofiltration il n'y aurait que 75% de rendement seulement. L'eau rejetée serait chargée à 3.2 g/l de sulfates. Il est probable que les roseaux de la station d'épuration n'y survivraient pas. Au bout d'un an, 35 tonnes de sulfates seraient à mettre en décharge !

Quelques solutions existent à plus long terme :

- Aller chercher l'eau dans le karst de Pouzols mais la CCRLCM se refuse de prendre la compétence de l'eau avant 2026 ;
- Acheter de l'eau au SIARO : les communes d'Escales, Castelnaud, Montbrun et Roquecourbe l'avaient envisagé, mais l'Agence de l'eau a émis un avis défavorable au raccordement des réseaux en demandant à ce que le schéma départemental soit respecté. L'Agence et le Département souhaitent préserver la ressource de Fontcouverte pour alimenter Lézignan.
- Il serait peut-être envisageable pour les communes de la plaine des plots, Tourouzelle et Homps, de bénéficier de l'eau du barrage de Laprade via Carcassonne Agglo en se raccordant à Puichéric. Homps et Tourouzelle s'engageraient à adhérer à Réseau 11. Une réunion technique à ce sujet, aura lieu jeudi 21 mars à Castelnaud.

Pour le moment le puits des Tuileries tient avec une lame d'eau de 80/85 cm. L'alimentation par camion du département a été suspendue.

2- Réunion du COPIL Eau de la CCRLCM du 4 mars - Rapporteur Serge Marret.

Sur les 54 communes que compte la Communauté de communes seulement 16 dont Tourouzelle ont répondu aux bureaux d'études. De nombreuses erreurs et approximations du cabinet c@études consultants ont été relevées. Aucun des 5 scénarii évoqués pour poursuivre les études n'a pu être arrêté. La décision pourrait être prise dans moins d'un mois.

3- PLU : Etat d'avancement. Réunion publique - Rapporteur Sébastien Sabatier.

La partie zonage du PLU est bien avancée, les choix ont été faits surtout en ce qui concerne les zones en extension à voir avec le Cabinet d'études Oc'Teha. Une lettre est en préparation pour Mme Mazard et un rendez-vous pris avec M. Lignières qui possède une parcelle dans la zone pouvant être constructible pour avoir son avis sur la

question. La réunion publique visant à informer et présenter le règlement et le zonage du PLU est fixée au 13 mai Salle Jean-Moulin.

4- Tapas'oif : Point de situation après la visite des locaux du 14 mars 2024 - Rapporteur Patrick Célerier.

La commune est propriétaire du fonds de commerce du Tapas'oif qui est fermé depuis le début de l'année et dont le loyer n'est pas payé à la mairie depuis.

Certains membres du conseil municipal ont visité un bar associatif à Coustouge pour étudier ce mode de fonctionnement qui leur a semblé inadapté pour Tourouzelle.

Ils ont également visité les locaux du Tapas'oif en présence des gérants. Ceux-ci ne veulent pas déposer le bilan et pourtant il faut mettre fin au bail pour entamer une autre procédure. Ils ont proposé à la commune le rachat du matériel de cuisine qui leur appartient au prix de 15 000 €. Ce matériel a été acquis d'occasion sans facture par la SAS Tapas'oif. Par rapport au même matériel neuf, le prix demandé est largement surévalué. Un courrier leur sera adressé dès demain pour leur en proposer 3000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche.

5- Elaboration d'un plan communal de sauvegarde - Rapporteur Serge Marret.

Avant le 1^{er} janvier 2026, la Commune doit élaborer un plan communal de sauvegarde pour analyser tous les risques naturels ou autres et les anticiper.

Des formations seront à mettre en œuvre. Il conviendra de se doter d'une organisation et d'outils techniques adaptés. Le plan sera actualisé chaque année.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Travaux réalisés, en cours ou à réaliser - Rapporteur Sébastien Sabatier.

Les travaux à la bibliothèque sont terminés, elle sera opérationnelle dans une semaine.

A l'aire de jeux, les arbres sont plantés, les rondins posés de même que les bancs.

La rénovation des WC est terminée seul le marquage « WC publics » reste à poser sur la porte.

Cette année, la rénovation des chemins sera différée dans l'attente des subventions pour la rénovation du centre du village. Les endroits les plus endommagés feront cependant l'objet de travaux légers de remise en état. Le ruisseau de Calvet, près du chemin de Restocos, à hauteur de la maison de Benjamin Garcia, sera soit recouvert d'une dalle en béton soit remis à l'air libre.

Une demande de devis sera faite prochainement auprès d'un électricien pour une climatisation réversible à la salle Jean Moulin.

Compte tenu de la période de sécheresse que nous subissons et les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'arrosage, il n'y aura pas de plantations dans les jardinières cette année.

7- Proposition de travaux de l'ONF - Rapporteur Sébastien Sabatier.

L'Office National des Forêts préconise l'abattage et / ou l'élagage d'arbres penchés pouvant être dangereux dans le massif de pins appartenant au domaine public qui surplombe la maison Bandinelli pour un montant de 7 800 €. Un devis comparatif est demandé à Didier Sanchez en rajoutant les bas-côtés du coupe-feu.

8- Inauguration de l'aire de jeu à l'occasion de Pâquette - Rapporteur Marie-Andrée Borrel.

Les travaux à l'aire de jeux étant maintenant terminés, celle-ci sera inaugurée le 1^{er} avril, le jour de l'omelette pascale.

9- Récupération des maisons abandonnées : Point sur la procédure - Rapporteur Patrick Célerier.

Un rendez-vous est pris avec le service des impôts en ce qui concerne la maison Goodchild.

Paiement en cours des travaux de mise en sécurité par M. Dumont.

M. Barnaby Walter quant à lui a vidé et mis en vente sa maison.

Un rendez-vous doit avoir lieu au sujet de la parcelle Saunders.

Un dossier d'expropriation pour utilité publique sera monté pour le terrain Chibani qui jouxte la parcelle Saunders.

10- Aménagement du cœur de village Rapporteur Serge Marret.

Une réunion aura lieu entre les conseillers municipaux, l'architecte choisi, Dessein de ville, et l'ATD le 3 avril prochain à 13h30 pour établir le planning des travaux.

Les différentes maquettes et étapes de cet aménagement seront présentées aux tourouzellois lors d'une réunion publique en juin.

11- Conseil des Ecoles : sujets abordés – Rapporteur Suzanna Grix

Pour la prochaine année scolaire 2024/2025, nous devrions avoir en moyenne 19,5 élèves sur les quatre classes. De ce fait, nous risquons de perdre une classe. Le nombre d'enfants nés en 2022 et scolarisés dans l'une des trois communes déterminera l'avenir. Par ailleurs, les parents soulignent que la réservation pour la cantine par internet 10 jours avant n'est pas pratique de même que le prix du repas de 4.20 € est un peu cher pour certaines familles.

12- Communication : Bulletins municipaux et réunions publiques - Rapporteur Suzanna Grix.

Réunion PLU : 13 mai 2024

Juin : Réunion cœur de village

Fin avril : communication sur l'eau

Bulletin municipal : mai et octobre 2024

13- Affichage numérique - Rapporteur Suzanna Grix.

Un devis sera demandé pour l'installation de l'affichage numérique Panneau Pocket

14- Urbanisme : Possibilité de suspendre les constructions de piscines – Rapporteur Sébastien Sabatier.

Cette proposition est apparue contre-productive du fait que nous souhaitons l'accueil de nouveaux habitants. Leur annoncer ce type d'interdiction ne serait pas très attirant voire contre-productif.

Par ailleurs, il y a eu l'année dernière du fait de la très grande sécheresse des arrêtés visant à interdire le remplissage des piscines. De plus l'augmentation du prix de l'eau dans la commune constitue un frein naturel. Le Conseil municipal émet un avis défavorable et décide qu'il n'y aura pas de suspension de construction de piscines dans la commune.

15 – Questions diverses

Olivier Page rénove une remise rue du Moulin. Il demande le raccordement à l'assainissement ainsi que le déplacement à l'extérieur de son compteur d'eau. Deux devis ont été demandés : l'un à Véolia, 3400 € pour les deux opérations et 1 878 € pour la commune et l'autre ACTITP, 2880 € pour les deux opérations et 1500 € pour la commune.

Marie-Andrée Borrel qui loue un appartement à la commune demande la permission de faire un trou dans sa porte d'entrée pour y installer une chatière.

Le Conseil municipal décide de l'autoriser à installer une chatière dans sa porte d'entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.